



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

COMITÉ DES FINANCES
ET DE L'ADMINISTRATION

Distr.
GÉNÉRALE

CFA(XXXIII)/1
25 septembre 2018

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

TRENTE-TROISIÈME SESSION
5 - 9 novembre 2018
Yokohama (Japon)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux
3. Admission d'observateurs
4. Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet
5. Budget administratif biennal approuvé pour les exercices 2018 et 2019
6. Bilan des contributions aux budgets administratifs
7. Situation actuelle du Compte administratif
8. Ressources du Compte spécial et du Fonds pour le Partenariat de Bali
 - (a) Compte spécial:
 - (i) Compte subsidiaire des Programmes thématiques
 - (ii) Compte subsidiaire des projets
 - (b) Fonds pour le Partenariat de Bali
9. Rapports du vérificateur aux comptes pour l'exercice 2017
10. Modification de la disposition du Statut et Règlement du personnel de l'OIBT relative à l'âge de la retraite
11. Politique de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (AML/CFT)
12. Élection des Président et Vice-président pour 2019
13. Dates et lieux des trente-quatrième et trente-cinquième sessions
14. Autres
15. Recommandations au Conseil international des bois tropicaux
16. Rapport de la session

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 - Ouverture de la session

La trente-troisième session du Comité des finances et de l'administration sera inaugurée par son Président, M. Luke Thompson (États-Unis d'Amérique).

Point 2 - Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux

Le Comité pourra examiner l'Ordre du jour provisoire et adopter son Ordre du jour pour la session. Concernant l'organisation des travaux, il est à noter que le calendrier des réunions relatif aux travaux des Comités sera déterminé à l'issue des consultations d'usage. Les Comités pourront également constituer le(s) habituel(s) groupe(s) de travail informel(s) (à composition non limitée) pour les assister dans leur examen des questions dont ils seront saisis.

Point 3 - Admission d'observateurs

Le Comité pourra admettre les observateurs qui auront été agréés par le Conseil pour assister à la session en tant que tels.

Point 4 - Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet [Document ITTC/EP-53]

En application des dispositions de l'annexe B à la Décision 4(XXV) du CIBT, les observations d'ordre général figurant dans le rapport produit par le Panel d'experts seront examinées à ce point de l'ordre du jour dans le cadre d'une séance commune des Comités. Le rapport du cinquante-troisième Panel d'experts, comportant ses observations d'ordre général, figure au document ITTC/EP-53. Des discussions complémentaires pourront avoir lieu au titre de ce point de l'ordre du jour en séance commune à la demande des Comités.

Point 5 - Budget administratif biennal approuvé pour les exercices 2018 et 2019 [Document CFA(XXXII)/2 Rev.1]

Lors de sa cinquante-troisième session en 2017, le Conseil a approuvé par sa Décision 3(LIII) le Budget administratif pour la période biennale 2018-2019, en accord avec l'alinéa 4 de l'article 19 de l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT) de 2006.

Aucune révision au budget biennal n'est à cette date proposée en accord avec l'alinéa 3 de l'article 3 du Règlement financier.

Point 6 - Bilan des contributions aux budgets administratifs [Document CFA(XXXIII)/3]

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXXIII)/3 qui présente le détail des contributions des membres aux budgets administratifs des exercices 1986 à 2018, comprenant les quotes-parts, encaissements, intérêts et arriérés.

Point 7 - Situation actuelle du Compte administratif [Document CFA(XXXIII)/4]

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXXIII)/4 présentant la situation financière actuelle de l'Organisation en référence aux dépenses imputées au Budget administratif de 2018 et aux ressources disponibles.

Point 8 - Ressources du Compte spécial et du Fonds pour le Partenariat de Bali [Document CFA(XXXIII)/5]

- (a) Compte spécial:
 - (i) Compte subsidiaire des Programmes thématiques,
 - (ii) Compte subsidiaire des projets,

(b) Fonds pour le Partenariat de Bali.

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXXIII)/5 qui récapitule la position et l'état des ressources de ces comptes.

Point 9 - Rapport du vérificateur aux comptes pour l'exercice 2017

[Documents CFA(XXXIII)/6, CFA(XXXIII)/CRP-1]

Le Comité pourra examiner les documents CFA(XXXIII)/6 et CFA(XXXIII)/CRP-1 et, s'il y a lieu, préconiser au Conseil d'accepter le rapport du vérificateur aux comptes de l'Organisation pour l'exercice 2017.

Point 10 - Modification de la disposition du Statut et Règlement du personnel de l'OIBT relative à l'âge de la retraite

Le Secrétariat introduira les récentes modifications apportées le 1^{er} janvier 2018 au Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies en vertu desquelles l'âge obligatoire de la séparation est fixé à 65 ans pour tous les membres du personnel. Le Comité pourra envisager que le Statut et Règlement du personnel de l'OIBT en vigueur soit modifié afin d'y répercuter ces modifications.

Point 11 - Politique de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (AML/CFT)

La Politique OIBT de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a été introduite lors de la trentième session du Comité en novembre 2015 aux fins d'appuyer la demande d'accréditation de l'OIBT auprès du Fonds vert pour le climat (FVC). Toutefois, la décision d'adopter ladite politique avait à l'époque été reportée en raison du fait que les pertes financières étaient devenues une question prioritaire durant cette session. Le Secrétariat ayant relancé sa demande d'accréditation auprès du FVC, le Comité pourra envisager de recommander au Conseil que cette politique soit adoptée.

Point 12 - Élection des Président et Vice-président pour 2019

L'élection des Président et Vice-président pour 2019 sera, suivant la pratique établie, soumise aux consultations d'usage au sein du Conseil et du Comité.

Point 13 - Dates et lieux des trente-quatrième et trente-cinquième sessions

Les dates et lieux des trente-quatrième et trente-cinquième sessions du Comité sont déterminés en fonction des dates et des lieux fixés par le Conseil pour ses cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions.

Point 14 - Autres

Le Comité pourra examiner toute autre question d'ordre financier ou administratif dans le cadre de ce point de l'Ordre du jour.

Point 15 - Recommandations au Conseil international des bois tropicaux

Le Comité pourra examiner la série de recommandations qu'il décidera d'adresser au Conseil.

Point 16 - Rapport de la session

Le Comité pourra examiner et adopter un rapport contenant ses recommandations adressées au Conseil. Le Comité pourra prier le Président de présenter ce rapport durant la cinquante-quatrième session du Conseil pour examen et adoption.